



---

## **Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt recrute un Chargé de missions « gestion quantitative de la ressource en eau »**

---

---

### **LA STRUCTURE**

---

Le syndicat mixte du bassin versant de la Têt (SMBVT) est un syndicat mixte fermé qui fédère les 99 communes incluses dans le bassin à travers l'adhésion de 6 EPCI, 5 communes isolées et 2 syndicats Mixtes. Le périmètre syndical correspond au périmètre hydrographique du bassin et porte ainsi sur 1600 km<sup>2</sup>.

L'objet du syndicat est la gestion équilibrée de la ressource en eau, ce qui comprend notamment la participation à la réduction de l'aléa inondation, la participation à l'aménagement, la restauration, l'entretien et la mise en valeur de la rivière Têt, de ses affluents et du réseau hydrographique dans le cadre de l'intérêt intercommunautaire et dans la limite des seules compétences déléguées par les collectivités membres. Ses compétences portent en effet sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de gestion équilibrée de l'eau à travers des outils comme le contrat de rivière ou le PAPI (Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations) : le PAPI est en cours de labellisation (passage en comité de bassin le 5 décembre et en commission mixte inondation le 19 décembre 2012) et l'agrément provisoire du dossier sommaire de candidature pour le contrat de rivière a été obtenu mi-octobre 2012.

Le SMBVT n'est pas maître d'ouvrage de travaux mais il coordonne des programmes d'actions pouvant être mis en œuvre par lui-même ou par différents maîtres d'ouvrages du bassin. Sa contribution est indispensable pour accompagner les collectivités :

- Le SMBVT conseille, anime les actions à l'échelle du bassin, dépassant ainsi les frontières administratives et sert d'interlocuteur unique. Il centralise les données.
- Il intervient en partenariat avec l'Etat et l'Agence de l'eau et sert de relai auprès des collectivités territoriales, voire auprès des riverains.
- Il élabore, administre et anime le contrat de rivière et le PAPI. Il met à disposition des cahiers des charges, des méthodes et le résultat de ses études.
- Il réoriente les dossiers techniques afin qu'ils respectent les objectifs du PAPI ou du Contrat de Rivière. Il rassemble les partenaires techniques et financiers, explique les projets, dynamise leur instruction administrative et financière.

A ce jour, le SMBVT est constitué d'un directeur technique et administratif ainsi que d'un chargé de mission PAPI et d'un poste de secrétariat.

---

## LE CONTEXTE GLOBAL DE LA MISSION

---

Avec ses 1600 km<sup>2</sup>, le bassin versant de la Têt est le plus grand bassin versant des Pyrénées Orientales. Sa diversité paysagère et son réseau hydrographique (570 km linéaires de masses d'eau dont 120 km pour la Têt) renforcent d'autant le caractère singulier de ce territoire qui couvre 99 communes pour plus de 220 000 habitants inégalement répartis d'amont en aval. La plaine du Roussillon concentre en effet près de 90% de la population, situation exacerbée en période estivale au cours de laquelle des villes passent de 12 000 à 80 000 habitants, contraignant ainsi les infrastructures tout comme les ressources.

La Surface Agricole Utile du bassin versant est d'environ 35 000 ha (RGA 2000) ce qui représente quasiment le 1/3 de la SAU départementale. L'amont du bassin regroupe la majorité des prairies associées à l'élevage bovin allaitant et ovin alors que l'aval est principalement orienté vers l'arboriculture (en majorité des pêcheurs) ainsi que la vigne dont près de 70% est en vigne d'appellation (AOC). 10 000 hectares sont irrigués avec des prélèvements bruts estimés à 275 Mm<sup>3</sup>/an. Cette irrigation se fait principalement dans les fonds de vallées où peuvent coexister, en particulier sur la plaine du Roussillon, deux types de systèmes d'irrigation : l'irrigation par les canaux (réseau historique très répandu) et l'irrigation par les forages.

Avec près de la moitié du bassin à plus de 1000 mètres d'altitude et 25% au dessus de 1600 mètres, le bassin versant de la Têt est soumis à un régime climatique pluvio-nival méditerranéen (débit maximal entre Mai et Juin) qui génère à Perpignan un module naturel de 11,4 m<sup>3</sup>/s mais les phénomènes de fonte des neiges et d'évapotranspiration font que les débits présentent une forte variabilité intra-annuelle avec des étiages très sévères ou des épisodes de pluies extrêmes, comme en 1940, avec des débits de l'ordre de 3600 m<sup>3</sup>/s. Les deux barrages implantés sur la Têt (les Bouillouses à l'amont et Vinça à l'aval) jouent un rôle considérable sur la régulation de la ressource. Cependant, le bilan prélèvements/ressource ne permet pas toujours, en période estivale, de satisfaire aux besoins des milieux aquatiques, notamment à l'aval du barrage de Vinça comme le souligne l'étude des volumes prélevables récemment achevée. Le SDAGE Rhône Méditerranée 2009-2015 identifie également le bassin de la Têt comme étant en déséquilibre quantitatif.

Le diagnostic du contrat de rivière en cours d'élaboration a ainsi permis au SMBVT d'envisager la création de plusieurs commissions de travail dont une commission "gestion quantitative" qui a pour objectif, sous couvert du comité de rivière et de ses partenaires, d'élaborer un plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) englobant un programme d'actions destiné à retrouver l'équilibre entre l'offre et la demande.

---

## PRESENTATION DES MISSIONS PRINCIPALES

---

La mission est rattachée au contrat de rivière dont elle constitue une composante du volet "gestion quantitative de la ressource en eau". Le chargé de missions sera notamment affecté à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) sur le bassin versant de la Têt ce qui implique d'accompagner et de travailler avec les collectivités ainsi qu'avec l'ensemble des usagers de l'eau du bassin : exploitants des usines hydroélectriques, exploitants AEP et monde agricole (ASA en particulier). Le PGRE concerne en effet l'ensemble des usages de l'eau.

L'objectif est de mettre en œuvre un dialogue territorial autour de la thématique « eau », et notamment autour du partage équitable entre besoins et milieux. Il s'agit de développer et d'animer un réseau de partenaires et d'acteurs. Le chargé de mission travaillera avec la commission à l'émergence d'une véritable stratégie de partage et de gestion durable de la ressource en eau qui se déclinera sous la forme d'actions pour lesquelles il faudra identifier le maître d'ouvrage, les financements, le calendrier de mise en œuvre ainsi que les indicateurs de suivi.

Sous couvert du directeur, il sera en charge de l'animation de la "commission gestion quantitative" où les élus, les usagers ainsi que les partenaires institutionnels sont représentés. Les usagers comptent : les irrigants agricoles, les concessionnaires des usines hydroélectriques de la vallée, les syndicats ou régies d'alimentation en eau potable ainsi que les stations de ski. La programmation et l'animation d'ateliers techniques par usages seront également nécessaires afin de construire des programmes d'actions adaptés.

Les actions seront de plusieurs ordres et exigent des compétences croisées :

- **Actions sur la connaissance** : améliorer le suivi des débits et la connaissance du fonctionnement des milieux afin de doser l'équilibre à atteindre, contribuer à améliorer la structuration des usagers préleveurs,
- **Actions sur la demande** : actions visant à optimiser les prélèvements, les réseaux d'adduction, faire des choix stratégiques sur les systèmes d'irrigation,
- **Actions sur l'offre** : c'est à dire jouer sur la ressource disponible conjointement aux possibilités de régulation et de création de ressources alternatives,
- **Actions de sensibilisation et communication** : améliorer la gestion de crise, favoriser les économies d'eau et optimiser la gestion des crises sécheresses,

L'exploitation des données existantes, la réalisation d'un tableau de bord puis le partage de l'information seront indissociables de cette mission.

Le Chargé de mission devra être en mesure d'apporter un appui technique et administratif aux différents porteurs de projets et maitrises d'ouvrages. Pour cela il devra connaître le fonctionnement des collectivités territoriales ainsi que des ASA auprès desquelles, en complément des partenaires locaux, il pourra également prodiguer des conseils d'ordre technique mais également administratif voire juridique.

Il devra maîtriser les rouages des demandes de subventions tout comme la connaissance des programmes et des règles de financement des partenaires techniques.

Etre porteur d'une véritable motivation à travailler et organiser de nombreuses réunions sur le terrain. Au delà de l'aspect purement technique, le CM devra pouvoir faire émerger de véritables règles de partage de la ressource et suivre activement l'évolution du territoire. Ainsi, le chargé de mission devra présenter un savoir faire dans l'organisation et l'animation de réunion ou l'aspect médiation sera primordial. Il devra également travailler en partenariat avec des relais institutionnels (conseil général, agence de l'eau, chambre agriculture, etc.) et des relais locaux (parc naturel des Pyrénées catalanes, SAGE des nappes plio quaternaires et les différentes collectivités), tous étant complémentaires.

---

## AUTRES MISSIONS

---

Le chargé de mission sera chargé d'organiser des sorties thématiques sur le terrain et d'animer des ateliers techniques, parfois sur des missions connexes : il pourra être amené à travailler en collaboration avec le Parc Naturel ou le conseil général sur la question de la préservation des zones humides ou des milieux naturels en général.

En complément, le chargé de missions sera amené à réaliser des campagnes de terrains plus spécifiques (visites chantier, manipulation de matériel de terrain pour la réalisation de courbes de tarages, autres relevés de terrain, etc.) ainsi que des actions de communication et sensibilisation (réalisation de documents spécifiques en appui de l'animation d'une réunion, lettre d'information, mailing ou mise à jour du site internet) dédiés à la gestion quantitative ou aux autres axes de travail du contrat de rivière.

Des interventions en milieux scolaires et en lien avec la gestion de l'eau au sens large pourront être développées, entraînant de fait une aptitude à la vulgarisation et à l'esprit de synthèse.

Enfin, le chargé de mission sera amené à travailler avec les autres personnels du syndicat sur des missions transversales et en lien avec le contrat de rivière dont le volet "risque" s'apparente au PAPI. Le chargé de mission devra montrer de bonnes capacités d'adaptation et des aptitudes au travail d'équipe.

---

## LES ACTIONS

---

- coordination et suivi des opérations,
- animation de réunions avec les élus,
- animation des réunions techniques avec les maîtres d'ouvrages et les partenaires,
- assistance technique aux collectivités membres ainsi qu'aux ASA,
- conseils et assistance administrative voire sur des bases juridique,
- élaboration, instruction et suivi des dossiers de subventions auprès des financeurs,
- élaboration des cahiers des charges scientifiques et techniques,
- conduite des actions d'information et de sensibilisation : développement d'outils,
- être garant de l'articulation avec les autres volets du contrat de rivière,
- être garant de l'articulation avec les autres politiques d'aménagement du territoire.

---

## PROFIL SOUHAITE

---

Niveau bac+4/5 en hydrologie et/ou gestion de l'eau et des milieux aquatiques et/ou sciences de l'eau. Expérience souhaitée dans ces domaines et si possible en lien avec les collectivités.

Solides connaissances en matière de gestion de l'eau et approche par bassins versants.

Bonne connaissance des enjeux économiques liés à l'eau en général et au monde agricole, avec des connaissances techniques dans le cadre de projets d'amélioration de la gestion quantitative de la ressource (rendements réseaux AEP, type d'irrigation, choix de matériaux, consommation des plantes, types de cultures, etc.).

Connaissances des collectivités territoriales, du droit de l'eau, directives européennes et autres documents cadres ainsi que du code des marchés publics : montage et instruction de dossiers techniques, conseils, renvoi vers juristes ; capacité à la veille réglementaire.

Capacité à fédérer et animer un (ou plusieurs) groupe de travail autour de la gestion équilibrée de la ressource en général et de la thématique quantitative en particulier.

Capacité à concevoir et rédiger des cahiers des charges et des rapports d'études, créer puis développer des outils de communication. Autonomie en termes de secrétariat lié au poste.

### **Compétences techniques :**

- maîtrise des outils informatiques courants (Word, Excel, internet, etc.)
- utilisation et renseignement de SIG : production de cartographies
- maîtrise des outils de terrain : débitmètres, courantomètres, etc.
- relevés et exploitations des données de terrain : tableurs, modèles et tarages
- conception d'outils et de supports de communication appropriés,
- bases juridiques sur le fonctionnement des collectivités.

### **Qualités requises :**

- expérience souhaitée
- aptitudes au dialogue et capacité à créer une dynamique de groupe
- sens de la pédagogie et de la négociation,
- organisation, travail en équipe et disponibilité,
- relative autonomie dans l'organisation du travail,
- esprit critique et d'initiative : garant de l'avancement du dossier,

**Relations fonctionnelles :**

- partenaires techniques et institutionnels du projet
- élus, acteurs locaux usagers et population
- prestataires éventuels (études spécifiques)

---

**CARACTERISTIQUES LIEES AU POSTE**

---

- recrutement par voie contractuelle en CDD de 2 ans renouvelables
- poste de technicien (cat. B) à temps complet
- poste placé sous la responsabilité du directeur et sous l'autorité du président
- rémunération sur la base d'un indice majoré entre 360 et 400.
- prise de poste prévisionnelle : mi-mars 2013
  
- poste basé à Perpignan
- mobilité sur le territoire et nombreuses réunions
- permis B indispensable
- disponibilité horaire ponctuelle

---

**RENSEIGNEMENTS et CANDIDATURES**

---

**Monsieur Fabrice CAROL**

Directeur - Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt

3 Rue Edmond BARTISSOL - 66000 Perpignan

Tel : 04 68 35 05 06 / Fax : 04 68 34 26 67 / e-mail : [secretariatsmbvt@orange.fr](mailto:secretariatsmbvt@orange.fr)

Lettre de motivation + curriculum vitae (avec photographie) à l'attention de :

Monsieur le président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt

3 rue Edmond Bartissol à 66000 Perpignan

Date limite de réception des candidatures : 22 janvier 2013